

En conclusion, je répète que je ne peux pas appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je ne veux pas faire partie d'une Chambre des communes qui est en faveur de la peine capitale. Je veux bâtir une meilleure société pour le Canada parce que la vie est précieuse et sacrée. Je veux faire partie d'une communauté qui s'intéresse infiniment à chacun de ses membres.

Au cours des semaines et des mois à venir, je ferai tout en mon pouvoir pour améliorer le système judiciaire, le système pénal, tous les domaines associés au système de la justice pénale.

Je voudrais terminer sur ces paroles de Jeremy Bentham qui a dit ce qui suit:

L'État influence la conduite et les actes de ses citoyens bien plus par le niveau de son comportement que par la sanction qu'il inflige à autrui.

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Madame la Présidente, je pense que c'est la quatrième fois, depuis 1968, qu'il m'est donné de traiter de cette question à la Chambre des communes. C'est un sujet qui ne plaît à aucun d'entre nous, mais que la société ou les députés ont exigé que nous tranchions.

Je sais gré à mon collègue et ami, le député de St. Catharines (M. Reid) de nous avoir communiqué la lettre, datée du 11 mai, qu'il a reçue et dont l'auteur dit ceci:

Monsieur, j'habite votre circonscription; je suis membre de la Sûreté de l'Ontario; je suis en outre contre le rétablissement de la peine capitale.

Ceux qui s'expriment, au nom des agents chargés de faire appliquer la loi, sur la peine capitale, ne reflètent pas l'opinion de la majorité silencieuse des agents de police.

Nous sommes également reconnaissants à mon collègue, le député de Prince Albert (M. Hovdebo) qui a envoyé à tous les députés copie de la lettre d'un homme qui habite désormais Saskatoon. Voici ce que dit cette personne dans sa lettre du 9 avril dernier:

En avril 1965, j'étais le directeur de la seule prison de Saskatchewan où il y avait une potence. Dans cette prison, se trouvait un homme qui avait été inculpé de meurtre et condamné à la pendaison. Ma tâche consistait, entre autres choses, à veiller à ce que le condamné demeure en bonne santé et ne cherche pas à se supprimer. La société donnait l'impression qu'elle se souciait davantage de son exécution que de sa mort.

J'étais en fait un employé rémunéré par l'État et tenu, de par la loi, de participer à l'exécution rituelle d'un être humain.

J'estime que nos actes reflètent notre véritable nature. Une société prouve son degré de civilisation à la façon dont elle traite ses pauvres et ses malades, ses défavorisés et même ceux qui contreviennent à ses lois civiles et pénales.

Cette motion réalise la promesse d'un vote libre sur la peine capitale faite par le premier ministre (M. Mulroney). Cet engagement, il l'a pris pendant la campagne électorale de 1984. Je comprends parfaitement qu'il tienne à le respecter, mais ce qu'il voulait je pense à cette époque, c'était donner satisfaction aux nombreux éléments de son parti et du public qui souhaitaient, cela se comprend, une solution ultime pour ceux qui ont commis le plus grave des actes, l'assassinat.

• (1730)

Le premier ministre doit sûrement savoir maintenant qu'en cherchant à plaire à tout le monde, il a grandement affaibli sa position, comme beaucoup d'autres, notamment les églises, en ont fait l'expérience. Il devrait savoir maintenant que le dossier n'est pas seulement politique mais moral. C'est ce qu'a illustré l'excellent discours qu'il a fait sur cette question. Mais il a permis à son gouvernement d'agir d'une façon qui dément et

### *Peine capitale*

amoindrit sensiblement l'excellent réquisitoire qu'il a dressé contre la peine de mort.

Si ma mémoire est fidèle, il a donné à entendre que tous les députés devaient avoir la chance de s'exprimer et de voter sur la peine capitale. La décision prise par son gouvernement d'interrompre le débat affaiblit singulièrement les arguments qu'il a si bien développés, parce que sur 279 députés, il n'y en aura que 100 environ à pouvoir donner leur avis dans un sens ou dans l'autre.

Cela ne me sourit guère de m'en prendre au premier ministre dans cette affaire. En fait, j'ai félicité ce dernier pour son allocution. Mais si, en tant que chef du pays, il croit vraiment ce qu'il dit, et j'en suis persuadé, il n'aurait pas dû permettre que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) entame cette procédure.

Comme l'a si bien dit mon collègue, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), les Canadiens ne sont pas des gens violents. C'est avec tristesse que j'ai entendu deux ou trois députés, deux à ma gauche et un à ma droite, se porter volontaires lorsque mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), a demandé s'il y avait des volontaires pour le rôle de bourreau. Deux ou trois ministériels ont répondu spontanément à l'appel. J'invite ces messieurs à se porter candidats comme bourreaux dans des pays comme la Russie, le Chili ou autres régimes totalitaires où, j'en suis persuadé, on les accueillerait à bras ouverts.

La motion elle-même, et la façon dont elle a été proposée conformément à notre Règlement, constitue une véritable farce puisque les chefs des trois partis s'opposent à la peine capitale. Mais parce que le chef du parti ministériel a proposé la tenue d'un vote libre, nous voici aux prises avec cette farce. Si la motion est adoptée, un comité va parcourir le pays et mener une enquête macabre sur la meilleure façon de mettre quelqu'un à mort et pour quelles raisons. Quelles que soient les conclusions auxquelles en arrivera le comité dans trois ou six mois, je doute beaucoup que son rapport voie le jour au cours de la présente législature ou même de la prochaine, peu importe qui sera au pouvoir.

Pendant que notre pays compte un million de chômeurs, que des centaines de milliers de Canadiens ont recours aux banques alimentaires, qui est un beau néologisme pour désigner les soupes populaires, pendant que nous avons besoin de logements et d'une foule de choses pour réduire les causes de la criminalité, voilà que nous devons traiter de cette question. Cela en dit long sur les priorités de la législature et de ses députés.

La criminalité est directement proportionnelle au nombre de chômeurs, de pauvres, d'analphabètes fonctionnels, des perdants de notre société parce qu'ils sont nés pauvres, autochtones ou au sein d'une minorité ethnique. Ces personnes semblent mal s'adapter aux moeurs et aux valeurs d'une société occidentale formée d'Anglo-saxons protestants de race blanche. Ceux qui n'ont pas eu accès aux études, qui ont grandi dans un foyer qui pratiquait la violence et que la société a laissés pour compte ignorent même ce qu'ils font. On ne parviendra pas à supprimer la criminalité tant qu'on ne se sera pas attaqué à la racine du mal.